

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
**EN UN LOT**  
**SUR LA COMMUNE DE GRUISSAN**  
**AU SEIN DE LA RESIDENCE « PRESQU'ÎLE II »**  
sise 9 rue du Filoir  
**DES LOCAUX COMMERCIAUX**  
d'une surface totale de **56 m<sup>2</sup>**  
occupés  
**MISE À PRIX : 85.000 €**

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE  
**VISITE LE JEUDI 9 AVRIL 2026 A 15H30**

---

**ADJUDICATION LE LUNDI 4 MAI 2026**  
**à 9H00 et suivantes au besoin**

Tribunal judiciaire de NARBONNE, 19 boulevard du General De Gaulle

---

LA PRÉSENTE VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUÊTE DE :

La S.A. BANQUE POPULAIRE DU SUD, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 02 3534 - TVA n° FR29 554200808, dont le siège social est 38 boulevard Georges Clémenceau 66966 PERPIGNAN CEDEX 09, inscrite au RCS de PERPIGNAN sous le numéro SIREN 554 200 808, exploitant la marque BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, agissant par son représentant légal domicilié ès-qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Nicolas Sainte-Cluque de la S.E.L.A.R.L. Sainte-Cluque – SARDA – LAURENS, avocat au Barreau de NARBONNE dont le cabinet est situé au 25 rue Mosaïque de ladite ville,

RENSEIGNEMENTS

- **GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NARBONNE**, où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00016).

**MAÎTRE NICOLAS SAINTE-CLUQUE**, [carcassonne@ssl-avocats.fr](mailto:carcassonne@ssl-avocats.fr) / [04 68 25 53 42](tel:0468255342)

*Les enchères ne sont reçues que par le ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix et du montant des frais d'adjudication prévisibles.*

DESIGNATION DU BIEN

Dans un ensemble immobilier situé au 9 rue du Filoir 11430 GRUISSAN, à savoir la Résidence « PRESQU'ÎLE II » cadastrée section AY 4 pour une surface de 00 ha 95 a 29 ca, les lots de copropriété suivants :

- Lot n°4 : Un local commercial situé au rez de chaussée du bâtiment A, numéroté 4 sur le plan, d'une superficie de 33m<sup>2</sup> de type PCO. Les 328/10.000èmes du groupe A à M et les 417/100.000èmes des parties communes générales.
- Lot n°5 : Un local commercial situé au rez de chaussée du bâtiment A, numéroté 5 sur le plan, d'une superficie de 23m<sup>2</sup>. Et les 299/100.000èmes des parties communes générales.